

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA  
VIEILLESSE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par beaucoup de résidents de la ville de Vancouver, en Colombie-Britannique. Ces personnes sont contre le geste du gouvernement pour la désindexation des pensions des personnes âgées de ce pays et on dit dans cette pétition que les personnes les plus touchées sont les personnes pauvres au Canada, les personnes en chômage et aussi les femmes canadiennes.

[Traduction]

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition signée par un très grand nombre d'habitants de New Westminster et Burnaby, en Colombie-Britannique, près de ma région de Vancouver-Kingsway. Ils demandent que la Chambre des communes rétablisse la pleine indexation des prestations de vieillesse. Je peux dire à Votre Honneur que mon bureau est littéralement inondé d'appels à ce sujet.

\* \* \*

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES  
CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE D'ABROGATION

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud)** demande l'autorisation de déposer le projet de loi C-242, tendant à abroger la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

**M. le Président:** Autoriserons-nous le député à présenter ce projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, ce projet de loi permettra et aux employeurs et aux employés, en fait à l'ensemble du secteur privé comme au gouvernement, d'épargner de l'argent. A mon avis, que beaucoup d'autres députés partagent, cette loi est désuète et constitue un fardeau inutile pour les entreprises et les particuliers en général.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>ère</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je voudrais que toutes les questions soient reportées.

**M. le Président:** Les questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

Investissement Canada—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. le Président:** Quand nous avons suspendu nos travaux, le député d'Ottawa-Vanier venait d'avoir la parole pour faire des observations. Je lui redonne donc la parole à cette fin, mais, étant donné les circonstances, la période des questions et des observations prendra fin aussitôt après.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, il faudra, je suppose, que nous revoyions un jour ce que prévoit au juste le Règlement quand un député s'absente après la suspension des travaux et que l'on poursuit à la reprise de la séance la période réservée aux questions et aux observations. J'aurais bien voulu que la députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) soit des nôtres maintenant pour répondre à mes questions, mais je me contenterai de faire de courtes observations. Nous savons tous combien il est difficile de se trouver à plus d'un endroit en même temps.

[Français]

Monsieur le Président, j'aimerais simplement soulever quelques commentaires que la députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) a faits. D'ailleurs, dans un discours qui se voulait, je pense, constructif en général, elle a fait des affirmations qui m'ont un peu surpris. Elle a dit, par exemple, que les députés de l'opposition avaient brossé un tableau affolant de la législation à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi C-15. C'est affolant peut-être pour elle, mais pour nous, c'est absolument dans un esprit constructif, dans un esprit visant à modifier le projet de loi et à apporter des changements importants, que nous avons proposé quelque 94 amendements qui ont été, comme le sait, en grande partie, 92 en tous les cas, refusés par le gouvernement.

La députée de Gatineau a fait tout de même certains commentaires qui m'ont surpris. Elle a dit, si j'ai bien compris, que les sociétés étrangères dans sa circonscription, celles qui y sont, réinvestissent autant que les compagnies canadiennes. Je lui demanderais de revoir les chiffres qu'elle a avancés, parce que si ce projet de loi C-15 s'applique à l'entité canadienne, au tout Canadien, on ne parle pas de Gatineau seulement, on ne parle pas d'une région, on parle d'un pays, et la preuve, c'est que les compagnies étrangères n'investissent pas autant que les compagnies canadiennes. C'est là qu'est le but. Je n'ai pas parlé de la question des investissements étrangers au Canada. On a toujours dit qu'ils étaient bienvenus. Ce qu'on ne veut pas, c'est la mainmise étrangère sur nos compagnies, sur notre industrie, sur notre commerce. On veut essayer d'être maîtres chez nous, d'avoir chez nous la possession de notre économie afin de pouvoir faire concurrence dans le monde international.

Elle a également affirmé que les compagnies étrangères dans sa circonscription faisaient autant et plus de recherche et de développement que les compagnies canadiennes. Il est possible que, dans Gatineau, quelques compagnies étrangères fassent de la recherche et du développement, mais en général, au Canada, monsieur le Président, on n'a qu'à consulter les documents